

MAIRIE DE VILLIERS EN BIERE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 Octobre 2019

Présents : M. GATTEAU, TRUCHON, ROUX, BURNICHON, DOTHEE, HESSEMANS
Mmes GATTEAU, DUSSART

Représentée : Mme BEN YELLES donne pouvoir à M. GATTEAU

Absents : Mme FOULLEY, M. PIERQUIN

Secrétaire de séance : M. DOTHEE

Ouverture de la séance à 19h35 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Le compte-rendu du 18 juillet 2019 est approuvé. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter 2 points supplémentaires :

- Délibération pour cession d'un tracteur tondeuse
- Débat sur le PADD

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

1. ECHANGES SECURISES BERGER LEVRAULT / ACTES CONTROLE DE LEGALITE PREFECTURE

Monsieur Le Maire informe que pour assurer la dématérialisation du contrôle de légalité, il faut installer un nouveau logiciel, signer un contrat avec Berger Levrault et conclure une convention avec la préfecture.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

2. TRANSMISSION DES MODALITES DE LIQUIDATION DU SMEP DE FONTAINEBLEAU – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS DE FONTAINEBLEAU

Monsieur le Maire expose que le SMEP (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation) procède à un apurement des comptes et qu'une partie calculée au prorata du nombre d'habitants revient à la Commune.

Le Conseil Municipal vote : POUR à l'unanimité

3. ADMISSION EN NON VALEUR POUR L'ANNEE 2019 SUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur de titres de recettes pour un montant global de 501.15 € correspondant aux créances de la TLPE.

Le Conseil Municipal vote : POUR à l'unanimité

4. CDG – CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal avoir souscrit un contrat avec le Centre De Gestion proposant aux communes une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché, ce contrat nécessite un renouvellement.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité

5. DECISION MODIFICATIVE POUR LA CAISSE D'EPARGNE SUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le maire informe d'une décision modificative de 10 € du budget communal pour l'emprunt de la caisse d'épargne.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

6. AUTORISATION APRES AVIS DE LA CAMVS DES DIMANCHES TRAVAILLES EN 2020 AU CENTRE COMMERCIAL DE VILLIERS EN BIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes relatives à l'ouverture des commerces du Centre Commercial de Villiers-en-Bière le dimanche. Un arrêté pour ouverture de ces dimanches sera établi après avis de la CAMVS.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

7. ORGANISATION DU PASSAGE DU PERE NOEL POUR LES ENFANTS

Monsieur le Maire propose de reconduire cette manifestation du 24 Décembre. Les habitants qui souhaitent recevoir la visite du Père Noël sont priés de s'inscrire en mairie lors de la diffusion de cette information aux familles avec les modalités d'inscription début décembre.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

8. ORGANISATION D'UN REVEILLON DU JOUR DE L'AN

Monsieur le Maire précise que le réveillon sera reconduit avec une annonce faite courant octobre.

Une réponse des participants sera souhaitée pour la mi-novembre avec acompte de réservation d'environ 30% à régler dans le courant du mois de novembre et dans les conditions suivantes à savoir :

Pour le repas les habitants participent à 50% le reste à charge est pris en compte par la Commune ; gratuité pour le personnel Communal titulaire et l'époux ou l'épouse ; les amis et familles des habitants, les adhérents des associations du village seront acceptés, leurs participations seront fixées à prix coutant.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

9. DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

10. CREATION DU POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Afin de permettre l'avancement de grade dans le tableau des emplois, il y a lieu de créer l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité

11. AVENANT A LA CONVENTION DE LOCATION D'EMPLACEMENT POUR LES ANTENNES FREE SUR LE CHATEAU D'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de FREE Mobile à céder à ILLIAD7 l'infrastructure de ses sites et ses conventions associées.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

12. SUBVENTION ECRIVAIN PUBLIC – COMMUNE DE VILLIERS EN BIERE

Monsieur le Maire présente la demande d'un administré pour une subvention de 3000 € (PAO) pour l'édition d'un livre retraçant l'histoire du village de Villiers-en-Bière. Après délibération du Conseil, il est demandé que 5 exemplaires soient cédés à la Commune et que chaque famille puisse bénéficier d'un exemplaire à prix coutant.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

13. CESSION D'UN TRACTEUR A LA SOCIETE LEPATRE

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la cession à la société LEPATRE d'un tracteur John Deere et ses accessoires non utilisés par nos services. Il a été convenu avec la société la vente du véhicule au prix 9600 € TTC.

14. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Monsieur le Maire présente un document du PADD à approuver et annonce :

- la suppression des paragraphes : 1.2 / 3.1.4
- la suppression d'une phrase en page 12
- l'ajout d'une phrase en page 7
- que le lieu-dit de la Glandée n'a pas vocation à se développer en dehors des aménagements intérieurs du bâti existant.

Le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

TOUR DE TABLE

- Monsieur le Maire
 - Informe que l'association AVEB a fait une demande de complément d'activité de confection de sacs en toile par une habitante, l' AVEB en relation avec TMVEB ont trouvé un accord pour organiser cette activité.
 - Une demande a été faite concernant des cours de dessin, un bilan sera fait après un trimestre. En ce qui concerne l'activité informatique, cette dernière n'est pas à l' ordre du jour.

- Monsieur BURNICHON
 - Propose la comédie musicale « Peter Pan » pour le spectacle de Noël des enfants de la commune le Samedi 14 Décembre.
 - Une participation de 20€ par famille est demandée dès l'inscription pour la sortie, inscription à faire impérativement avant le 10 novembre

Séance levée à 21H25

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 14 octobre 2019

Le Maire

G. GATTEAU